

Juste avant la crise de 2008, 59 % des jeunes ayant quitté le système éducatif après une formation technologique ou professionnelle en lycée étaient en emploi sept mois après leur sortie. La crise de 2008 a impacté fortement l'insertion professionnelle des sortants de lycée. Les jeunes les plus diplômés possèdent toujours plus de chances d'obtenir un emploi. Les taux d'emploi baissent dans les mêmes proportions quel que soit leur niveau de diplôme. Les jeunes terminant des formations de la spécialité production ont été davantage impactés que ceux des services. La contraction de l'emploi des jeunes hommes est en conséquence plus importante que celle des jeunes femmes. La mauvaise conjoncture économique n'a pas affecté les académies dans les mêmes proportions, ceci en raison des différences de résultats scolaires académiques mais aussi des différences de contextes locaux.

## Une insertion professionnelle des sortants de lycée entravée par la crise économique de 2008

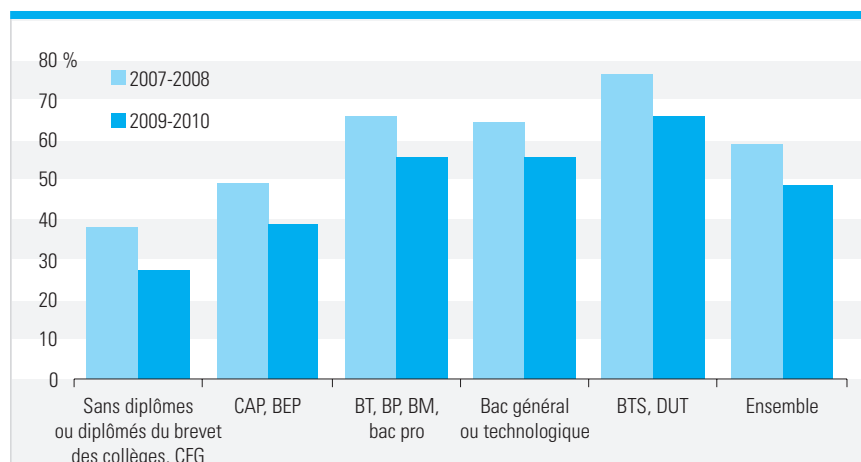
En moyenne, sur les mois de février 2009 et février 2010, sept mois après leur sortie d'une année terminale de formation en lycée, la moitié des jeunes déclarent occuper un emploi. Cette situation est nettement plus défavorable que celle des jeunes interrogés en février 2007 et en février 2008 (voir les encadrés « Présentation de l'enquête », « Âge et diplôme des sortants »). Par simplification de lecture, on utilisera respectivement les termes de 2007-2008 et 2009-2010 pour désigner la situation moyenne des jeunes estimée en cumulant les enquêtes de février 2007 et février 2008, et celles de

février 2009 et février 2010, cumul nécessaire pour couvrir l'ensemble des formations.

### Baisse importante du taux d'emploi dans un contexte de dégradation de la conjoncture

Le taux d'emploi (voir l'encadré « Définitions ») des jeunes ayant quitté le système éducatif après une formation technologique ou professionnelle en lycée chute de 11 points entre 2007-2008 et 2009-2010, passant de 59 % à 48 % (graphique 1 et tableau 1). Cette baisse intervient dans un

GRAPHIQUE 1 – Taux d'emploi des sortants de lycée par diplôme en 2007-2008 et 2009-2010



Lecture : en 2009-2010, près de 40 % des sortants titulaires d'un CAP ou d'un BEP déclarent avoir un emploi. C'était le cas de près de 50 % d'entre eux en 2007-2008.

Champ : sortants d'année terminale de formations technologiques ou professionnelles des lycées, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2007, 2008, 2009 et 2010

**TABLEAU 1 – Taux d'emploi des sortants de lycée selon le diplôme en 2007-2008 et 2009-2010**

Plus haut diplôme obtenu	2007-2008			2009-2010		
	En emploi	Au chômage	Inactifs	En emploi	Au chômage	Inactifs
Sans diplôme ou diplômés du brevet des collèges, CFG	38,2	42,6	19,2	27,6	51,6	20,8
CAP, BEP	49,1	39,2	11,7	38,9	48,5	12,6
BT, BP, BM, bac pro	66,1	27,3	6,6	55,7	36,8	7,4
Bac général ou technologique	64,4	23,5	12,1	55,8	29,7	14,5
BTS, DUT	76,2	19,6	4,3	66,1	28,3	5,6
<b>Ensemble</b>	<b>58,7</b>	<b>31,1</b>	<b>10,3</b>	<b>48,4</b>	<b>40,0</b>	<b>11,6</b>

Lecture : en février 2009-2010, 66,1 % des sortants de lycée titulaires d'un BTS ou d'un DUT sont en emploi.

Champ : sortants d'année terminale de formations technologiques ou professionnelles des lycées, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2007, 2008, 2009 et 2010

## Présentation de l'enquête

### L'enquête

L'enquête « IVA » (Insertion dans la vie active) existe depuis le début des années 90. Elle a pour principal objectif de rendre compte de la première insertion professionnelle des sortants des formations technologiques et professionnelles de lycée, sept mois après la fin de leur formation initiale. Ses résultats peuvent être déclinés localement, et offrent ainsi des analyses utiles aux acteurs de la formation, aux jeunes et à leur famille. Du fait du grand nombre de répondants, l'enquête IVA permet des analyses, par diplôme ou niveau d'études, groupe de spécialité et spécialité fine quand le nombre de répondants est significatif.

### Le champ

L'enquête IVA est réalisée auprès de tous les élèves qui sont sortis de formations technologiques ou professionnelles dispensées dans les lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels, publics et privés. Ces formations sont spécialisées soit dans le secteur de la production, soit dans celui des services. Les sortants d'apprentissage font l'objet d'une autre enquête (IPA). Le taux de réponse est d'environ 53 %. Les résultats présentés ici sont redressés et pondérés pour représenter au final la situation de l'ensemble des sortants au niveau national (France métropolitaine et Dom, hors Guadeloupe). Les jeunes ayant déclaré poursuivre des études (y compris en apprentissage) ne sont pas comptabilisés parmi les sortants.

Au niveau national, seuls les sortants d'une année terminale de formation sont retenus. Certaines académies (mais pas toutes) interrogent aussi les sortants d'année intermédiaire de formation (sortant de première année de CAP par exemple).

Les sortants de classes terminales de formations technologiques ou professionnelles des lycées possédant pour plus haut diplôme une licence, une maîtrise, un diplôme d'ingénieur ou bien un diplôme d'études comptables et financières (DEC et DESCF) sont peu nombreux et ont donc été exclus de l'analyse.

Pour des raisons de coût, seule la moitié des formations ont été interrogées chaque année. Ainsi, près de 150 000 sortants d'année terminale sont enquêtés chaque année. On regroupe deux années d'enquête qui permettent d'observer l'ensemble des formations (en l'occurrence 2007-2008 et 2009-2010). Les indicateurs sont calculés sur ces deux années cumulées. C'est pourquoi on parlera par exemple de la situation des jeunes en 2009-2010 pour représenter la situation moyenne observée d'après l'enquête en février 2009 et en février 2010.

## Âge et diplôme des sortants

En moyenne, parmi les jeunes interrogés en février 2007, 2008, 2009 ou 2010 et sortis depuis sept mois des classes terminales de formations technologiques ou professionnelles dispensées en lycée, 29 % déclarent posséder pour plus haut diplôme (voir l'encadré « Définitions ») un CAP, un BEP ou une mention complémentaire à l'un de ces deux diplômes, 22 % un brevet de technicien, un brevet professionnel, un brevet de maîtrise ou un baccalauréat professionnel, 20 % un BTS ou un DUT ; 16 % ont le brevet des collèges ou un CFG ou n'ont aucun diplôme (respectivement 9 % et 7 %) et 13 % un baccalauréat général ou technologique.

Les garçons sont légèrement majoritaires et représentent 52 % des sortants. Leur niveau de formation est inférieur à celui des filles : 18 % d'entre eux ont le brevet des collèges ou un CFG ou n'ont aucun diplôme (13 % pour les filles) et 18 % ont un BTS ou un DUT (22 %).

Les deux tiers des sortants viennent de quitter un enseignement spécialisé dans les services. Les filles sont les plus présentes dans les formations du domaine des services et les garçons dans celles de la production. Ainsi, 89 % des filles sont issues d'une formation spécialisée dans les services et 62 % des garçons sortent d'une formation spécialisée dans la production.

contexte de crise économique et de recul de l'emploi dans l'ensemble des secteurs marchands (voir l'encadré « Conjoncture »).

Cette crise a touché tous les niveaux de diplômes avec la même amplitude. Seuls les titulaires d'un baccalauréat général ou technologique ont vu leur situation un peu moins dégradée.

Le taux de chômage de l'ensemble des sortants de lycée, sept mois après leur sortie, augmente sensiblement entre 2007-2008 et 2009-2010, quel que soit leur niveau de diplôme, tandis que le taux d'inactivité croît légèrement (voir l'encadré « Taux de chômage et taux d'inactivité des sortants »).

### Sept mois après la fin des études, seuls un quart des sortants ayant au plus le brevet des collèges ou le certificat de formation générale ont un emploi

Les sortants de lycée (voir l'encadré « Définitions ») avec uniquement le brevet des collèges, le certificat de formation générale (CFG), ou sans diplôme, sont très fragiles sur le marché du travail et possèdent le taux d'emploi le plus faible. Plus les jeunes sortent diplômés du lycée, plus ils ont de chances d'être en emploi sept mois après la sortie : le taux d'emploi des sortants titulaires d'un BTS ou d'un DUT est plus du double de celui des sortants avec uniquement le brevet des collèges, le CFG ou sans diplôme. Cependant, la baisse du taux d'emploi est du même ordre de grandeur quel que soit le niveau de diplôme.

### L'intérim, premier levier d'ajustement des emplois en période de conjoncture économique défavorable

Si l'emploi des sortants de lycée est impacté par la crise économique, les types de contrat qui leur sont proposés le sont aussi.

Sept mois après leur entrée sur le marché du travail, 39 % des jeunes qui travaillent en 2009-2010 occupent un emploi à durée indéterminée (EDI : CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée, à leur compte), 33 % ont un emploi à durée déterminée (EDD :

## Taux de chômage et taux d'inactivité des sortants

Dans un contexte de détérioration générale de l'emploi suite à la crise économique de 2008, le taux de chômage (voir l'encadré « Définitions ») des sortants d'années terminales de formations technologiques ou professionnelles des lycées atteint 45 % en moyenne entre février 2009 et février 2010, soit une augmentation de 10 points par rapport à la moyenne observée entre février 2007 et février 2008 (voir l'encadré « Conjoncture »). La hausse du chômage concerne tous les sortants, quel que soit leur niveau de diplôme (tableau 1). Toutefois, la dégradation du taux de chômage des jeunes titulaires d'un baccalauréat général ou technologique est un peu moins importante (+ 8 points) que celle des titulaires d'un BTS ou d'un DUT (+ 9 points), des titulaires d'un baccalauréat professionnel (+ 11 points), des sans-diplôme ou diplômés du brevet des collèges ou d'un CFG (+ 11 points pour les sortants sans aucun diplôme et + 13 points pour les autres) ainsi que des titulaires d'un CAP ou d'un BEP (12 points).

En outre, les plus diplômés connaissent un taux de chômage nettement plus faible. Ainsi, le taux de chômage des jeunes possédant au plus

le brevet des collèges ou le CFG est de 65 % en 2009-2010, soit deux fois plus que celui des titulaires de BTS ou un DUT (30 %).

La hausse du taux d'inactivité concerne l'ensemble des sortants de lycée, dans des proportions relativement proches par diplôme (tableau 2).

En 2009-2010, 12 % des sortants de lycée n'ont pas d'emploi et n'en cherchent pas (inactifs) : 10 % chez les garçons et 13 % chez les filles. Quel que soit le sexe, la raison principale de cette inactivité est l'attente d'une autre formation. Elle est néanmoins plus forte chez les garçons (44 %) que chez les filles (36 %). En revanche, la deuxième raison la plus souvent citée diffère selon que l'on est une fille ou un garçon. Pour les filles, c'est l'attente d'un enfant (29 %), alors que les garçons indiquent qu'il s'agit d'une autre raison (29 %) que celles listées dans l'enquête, et ils citent alors en majorité l'attente d'un recrutement dans l'armée. Les autres raisons que celles listées dans l'enquête sont avancées par 18 % des inactives. Elles précisent alors souvent qu'elles préparent un concours, notamment celui d'infirmière.

CDD, aide familial), 16 % sont en emplois aidés et 12 % sont intérimaires (tableau 2).

Les contrats d'intérim subissent le plus la dégradation de la conjoncture. En temps de crise, aux premiers signes d'un repli d'activité, les entreprises suppriment d'abord les emplois intérimaires, avant éventuellement de recourir à une réduction de leurs effectifs salariés. À l'inverse, les contrats aidés ont été développés pour lutter contre les effets de la crise. En 2009-2010, parmi les jeunes qui travaillent, il y a plus de jeunes en contrats aidés que d'intérimaires, alors que c'était l'inverse en 2007-2008. Dans l'ensemble, la part des emplois en EDI et en intérim a diminué avec la crise de façon concomitante à une hausse des EDD et des emplois aidés.

Le recours à l'intérim a le plus fortement baissé parmi les sortants de lycée sans diplômes ou diplômés du brevet des collèges ou d'un CFG, mais c'est toujours pour ce niveau de diplôme que l'intérim reste le plus utilisé. Ils bénéficient en revanche le moins des contrats aidés, malgré une très légère hausse des emplois aidés.

Les sortants de lycée avec un CAP ou un BEP s'insèrent plus facilement que ceux ayant un diplôme moins élevé, mais moins bien que ceux ayant un diplôme plus élevé. Parmi ceux ayant un emploi, il y a peu de différences entre les types de contrats des titulaires des CAP ou BEP et ceux ayant un BM, un BT, un BP ou un baccalauréat professionnel.

Les lycéens sortis du système éducatif avec un baccalauréat général ou technologique sont ceux qui bénéficient le plus des emplois

### Conjoncture : une situation économique nettement moins favorable en 2009-2010 qu'en 2007-2008

On s'intéresse ici à la situation vis-à-vis du marché du travail au mois de février des jeunes sortis du système scolaire initial au niveau du lycée en juin de l'année précédente. Selon les années, la conjoncture économique au moment de l'observation de l'insertion professionnelle des jeunes est différente.

Alors qu'en 2007 et au début de 2008 la situation conjoncturelle française était favorable avec une baisse continue du taux de chômage au sens du BIT entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2006 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (- 2 points à 7,5 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2008), elle s'est nettement et rapidement dégradée à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2008. En effet, le PIB s'est replié de près de 4 % du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 au 1<sup>er</sup> trimestre 2009. Les conséquences sur l'emploi se sont fait ressentir dès mi-2008. À cet égard, l'exploitation des enquêtes IVA, réalisées au mois de février, apparaît comme un outil utile et pertinent pour observer les premières conséquences de la crise de 2008 sur les sortants de lycée.

Si ces derniers ont été touchés par la crise, ce ne sont pas les seuls. En effet, la dégradation conjoncturelle a atteint l'ensemble des actifs de France entière (le taux de chômage a augmenté de 2,4 points entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2010), mais davantage encore pour les jeunes actifs (+ 5,7 points entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2010 parmi les actifs âgés de 15 à 24 ans de France métropolitaine). En outre, les moins diplômés ont été plus sévèrement affectés.

(En % de la population active)

	1 <sup>er</sup> trimestre 2007	1 <sup>er</sup> trimestre 2008	1 <sup>er</sup> trimestre 2009	1 <sup>er</sup> trimestre 2010
Ensemble actifs	8,8	7,5	9,0	9,9
15-24 ans	21,3	18,0	23,1	23,7

Source : INSEE, Enquête emploi

TABLEAU 2 – Types de contrats des sortants de lycée en emploi selon le diplôme en 2007-2008 et 2009-2010

Plus haut diplôme obtenu	2007-2008				2009-2010			
	EDI	Intérim	EDD	Emploi aidé	EDI	Intérim	EDD	Emploi aidé
Sans diplôme ou diplômés du brevet des collèges, CFG	39,6	22,2	27,3	10,9	43,0	14,7	30,8	11,5
CAP, BEP	39,2	17,2	29,8	13,8	37,5	11,8	34,2	16,4
BT, BP, BM, bac pro	39,1	18,2	27,7	15,0	38,1	13,1	31,4	17,5
Bac général ou technologique	33,0	14,6	31,0	21,3	35,8	9,6	32,9	21,8
BTS, DUT	42,8	13,7	32,4	11,1	39,3	11,1	35,8	13,8
<b>Ensemble</b>	<b>39,3</b>	<b>16,7</b>	<b>29,9</b>	<b>14,2</b>	<b>38,4</b>	<b>11,9</b>	<b>33,4</b>	<b>16,3</b>

Lecture : en février 2009-2010, 39,3 % des sortants titulaires d'un BTS ou d'un DUT et qui travaillent sont en EDI.

Champ : sortants d'année terminale de formations technologiques ou professionnelles des lycées, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2007, 2008, 2009 et 2010

aidés, quelle que soit la conjoncture. Ces jeunes travaillent moins souvent en intérim que les autres sortants en 2009-2010. La proportion de ceux en EDI est proche de celle des jeunes en EDD. Mis à part les moins diplômés, ils ont moins profité de la politique d'aide à l'emploi que les autres sortants. La part des EDI ou des EDD a par ailleurs légèrement augmenté, alors que celle de l'intérim diminuait.

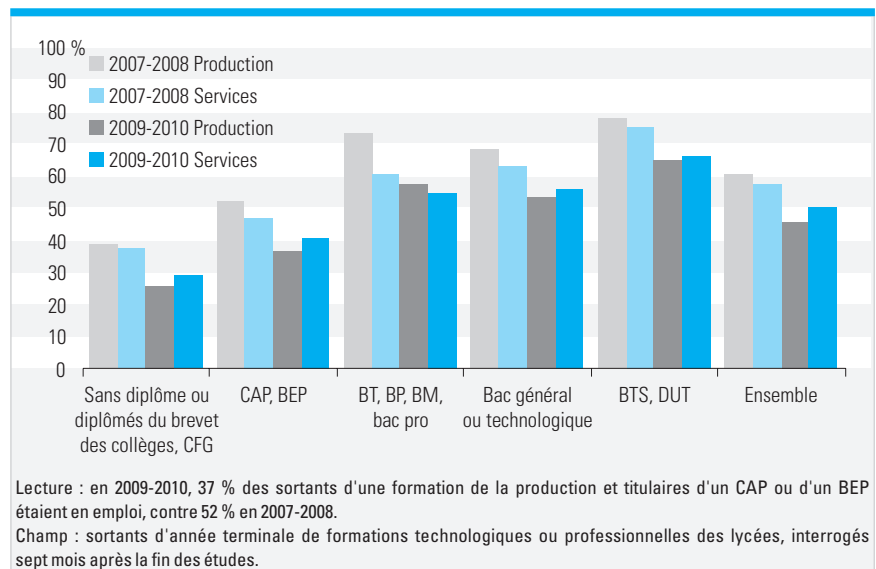
Pour les plus diplômés, à savoir les titulaires d'un BTS ou d'un diplôme équivalent, l'insertion professionnelle sept mois après la fin de la formation initiale demeure élevée, même si, avec la crise, le taux d'emploi a nettement baissé. Lorsqu'ils travaillent, ces jeunes sont moins souvent en emplois aidés que les autres diplômés, mis à part les sans-diplôme ou diplômés uniquement du brevet des collèges ou d'un CFG ; ils occupent en forte proportion un EDI ou un EDD.

### La dégradation de l'emploi touche davantage les sortants des formations de la production

Estimée sept mois après leur sortie de l'enseignement secondaire, la chute du taux d'emploi entre 2007-2008 et 2009-2010 est près de deux fois plus importante chez les sortants des spécialités de la production que chez les sortants des spécialités de service (graphique 2). Les sortants des formations dans le domaine des services connaissent ainsi un meilleur taux d'emploi que les sortants des formations de la production en 2009-2010, ce qui n'était pas le cas en 2007-2008.

Cette forte réaction de la spécialité « production » à la crise peut s'expliquer par deux phénomènes. Les employeurs ont utilisé l'intérim comme principale variable d'ajustement lors de la crise économique. Or, ce type de contrat est plus fréquent chez les sortants des filières de formation en production que chez les sortants des formations des services, et par conséquent, la contraction de l'emploi a été plus forte dans la production que dans les services. Par ailleurs, les sortants de production possèdent un niveau de diplôme moins élevé : 19 % d'entre eux sont sans diplôme ou diplômés du brevet des collèges ou d'un

**GRAPHIQUE 2 – Taux d'emploi des sortants de lycée par diplôme et par spécialité en 2007-2008 et 2009-2010**



Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2007, 2008, 2009 et 2010

CFG contre 13 % pour les sortants de service. Ils sont donc également davantage affectés par la crise de façon indirecte : en période de chômage élevé, les jeunes actifs diplômés trouvent plus difficilement du travail correspondant à leur niveau d'études et ils ont tendance à accepter des postes pour lesquels ils sont surqualifiés, postes occupés habituellement par des populations moins diplômées.

La part des emplois en EDI diminue très légèrement, d'un point, entre 2007-2008 et 2009-2010, que ce soit pour les sortants de production ou les sortants de service. Au sein de chaque spécialité, cette légère baisse des EDI est concomitante à celle des contrats d'intérim et à la hausse des EDD et des emplois aidés, comme cela est souvent le cas en période de conjoncture défavorable. La progression de la part des emplois aidés est plus forte parmi les sortants de production, mais ce type de contrat y reste moins usité que parmi les sortants des services. La hausse de la part des EDD touche les deux spécialités dans les mêmes proportions. Ce type de contrat reste le plus souscrit chez les sortants des services (37 % contre 26 %).

### Surreprésentée dans les services, la part des postes d'employés est en hausse

Quel que soit le diplôme, les sortants de lycée en emploi sept mois après avoir

terminé leur formation initiale occupent majoritairement (67 %) des postes d'employés, et près de 20 % sont ouvriers (12 % ouvriers spécialisés<sup>1</sup>, et 8 % qualifiés) (tableau 3). La proportion d'employés est la plus forte parmi les diplômés d'un baccalauréat général ou technologique. Le BTS et le DUT permettent d'accéder à des catégories socioprofessionnelles plus élevées. Les sortants diplômés d'un CAP, d'un BEP ou d'un BT, un BP, un BM ou un baccalauréat professionnel ont plus de chances d'accéder à des postes d'ouvrier qualifié.

Les employés sont ceux qui ont été le moins touchés par la crise. Ainsi, parmi ceux qui travaillent, le nombre de jeunes se déclarant employés est en hausse de 5 points par rapport à 2007-2008. Cela s'explique par la surreprésentation des postes d'employés dans le secteur des services (80 % contre 35 % pour les sortants de production), secteur nettement moins impacté par la crise que celui de la production. La majorité des jeunes travaillant en tant qu'employés sont en EDI ou en EDD.

### Plus souvent spécialisés dans la production, les hommes ont été plus touchés par la crise

Les hommes sont moins diplômés que les femmes sur la période de 2007 à 2010 :

1. Un ouvrier spécialisé est une personne qui effectue un travail déterminé ne nécessitant pas de qualification professionnelle.

**TABLEAU 3 – Répartition par PCS des sortants de lycée selon le diplôme en 2007-2008 et 2009-2010 (en %) (sortants en emploi)**

	2007-2008							2009-2010						
	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualifié	Employé	Technicien	Agent de maîtrise	Ingénieur, cadre	Autre	Ouvrier spécialisé	Ouvrier qualifié	Employé	Technicien	Agent de maîtrise	Ingénieur, cadre	Autre
Sans diplômes ou diplômés du brevet des collèges, CFG	25,2	6,6	59,2	1,7	1,2	0,1	6,0	19,7	5,4	66,6	1,8	0,4	0,1	6,1
CAP, BEP	21,6	10,8	59,7	1,6	0,6	0,1	5,4	16,8	9,4	66,3	1,6	0,2	0,1	5,7
BT, BP, BM, bac pro	16,0	13,4	59,3	5,8	0,9	0,3	4,3	13,3	11,8	65,0	5,4	0,6	0,2	3,7
Bac général ou technologique	10,1	5,0	71,9	6,3	1,2	0,5	5,1	7,8	4,6	75,7	5,4	1,1	0,3	5,1
BTS, DUT	4,6	5,4	61,3	20,4	3,2	1,4	3,5	4,6	5,4	64,4	18,1	3,1	1,0	3,4
<b>Ensemble</b>	<b>14,4</b>	<b>8,8</b>	<b>61,7</b>	<b>8,3</b>	<b>1,5</b>	<b>0,6</b>	<b>4,6</b>	<b>11,5</b>	<b>7,9</b>	<b>66,7</b>	<b>7,7</b>	<b>1,3</b>	<b>0,4</b>	<b>4,5</b>

Lecture : parmi les sortants en emploi en février 2009-2010, 66,7 % se déclarent employés.

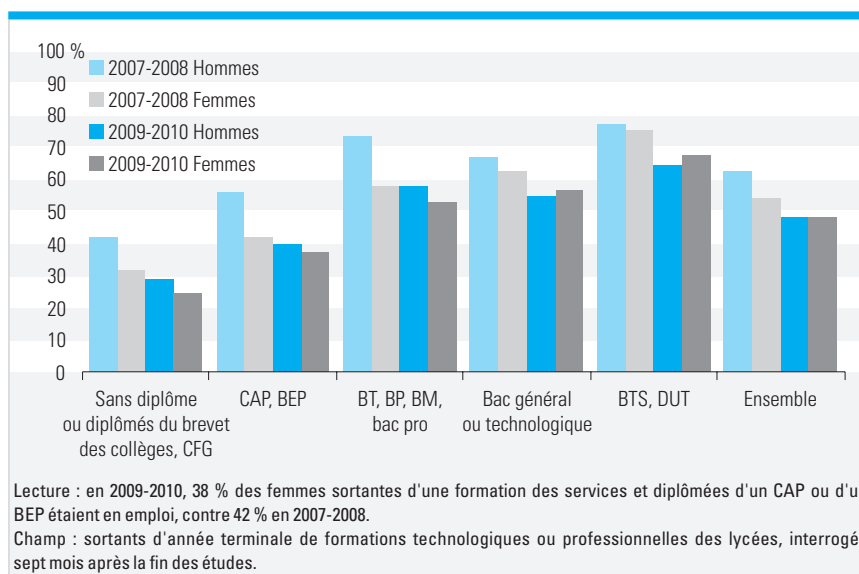
Champ : sortants d'année terminale de formations technologiques ou professionnelles des lycées, interrogés sept mois après la fin des études, et en emploi au moment de l'interrogation.

Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2007, 2008, 2009 et 2010

18 % d'entre eux sortent du lycée sans diplôme ou diplômés du brevet des collèges ou d'un CFG, contre 13 % des femmes. Ils sont nettement plus nombreux à sortir d'une formation spécialisée en production : c'est le cas de 62 % des hommes en moyenne sur les années 2007 à 2010, contre seulement 11 % des femmes. Le secteur de la production ayant été plus touché par la crise que celui des services, les hommes ont donc davantage subi la contraction de l'emploi de 2008-2009 (graphique 3), et ce quel que soit leur niveau de diplôme. La baisse du taux d'emploi est deux fois plus élevée pour les hommes que pour les femmes. Celles-ci, qui s'inséraient moins bien en 2007-2008 que les hommes du fait de leur spécialisation plus fréquente dans le domaine des services, ont en 2009-2010 le même taux d'emploi que leurs homologues masculins.

La répartition des emplois par types de contrat de travail diffère aussi entre hommes et femmes. En 2009-2010, 42 % des sortants hommes en emploi le sont en EDI, 27 % en EDD, 17 % en contrat d'intérim et 14 % en contrat aidé. Cette répartition est respectivement de 34 %, 41 %, 7 % et 18 % chez les sortantes. Là encore, la répartition des hommes et des femmes par spécialité de formation explique en partie les évolutions des différents types de contrats par genre. De même, la hausse de la part des EDD et des emplois aidés est plus importante chez les hommes (respectivement +4 points et +3 points) que chez les femmes (respectivement +2 points et +1 point). Si la part des EDI parmi l'ensemble des contrats des hommes baisse un peu (-1 point), elle est globalement stable dans l'emploi féminin.

**GRAPHIQUE 3 – Taux d'emploi des sortants de lycée par diplôme et par genre en 2007-2008 et 2009-2010**



Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2007, 2008, 2009 et 2010

### Des sortants plus souvent en emploi à temps partiel quelle que soit leur spécialité de formation

Le secteur des services a été moins touché par la crise que celui de la production, alors qu'il a davantage recours au temps partiel : en 2009-2010, 32 % des sortants de formation dans le domaine des services qui travaillent sont à temps partiel contre 14 % de ceux ayant fini leurs études dans la production.

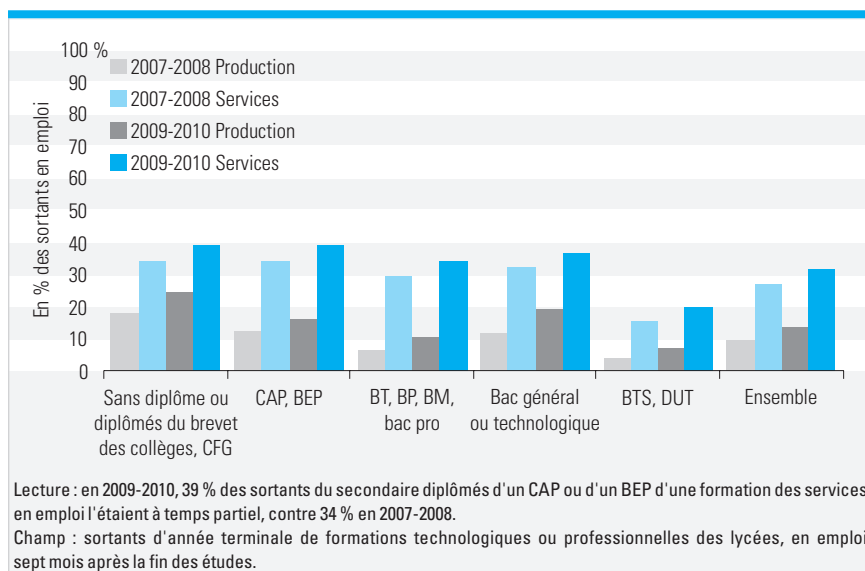
Sept mois après leur sortie, les élèves de lycée en emploi en 2009-2010 le sont à 26 % à temps partiel. Ce taux augmente par rapport à 2007-2008 (+5 points), à la fois pour les sortants de lycée des formations de production (+4 points) et pour ceux ayant suivi une formation dans le domaine des services (+5 points) (graphique 4). La hausse du temps partiel est donc tirée par celle observée dans les services parce que, la

crise ayant plus affecté le secteur de la production que celui des services, la répartition des emplois par secteur s'est modifiée. Parmi les sortants de lycée qui travaillent, la proportion des emplois dans les services, plus souvent à temps partiel que dans la production, a augmenté.

Par ailleurs, le temps partiel a crû le plus dans la branche d'activité de l'hôtellerie-restauration (+7 points) et de l'administration et des collectivités territoriales (+6 points), branches qui y recourent structurellement le plus : respectivement 40 % et 37 % d'emplois à temps partiel en 2009-2010.

En niveau, l'emploi à temps partiel reste le plus fréquent chez les femmes, puisqu'elles occupent davantage des emplois dans le secteur des services. Elles sont ainsi deux fois plus souvent à temps partiel que les hommes (parmi les sortants en emploi, respectivement 37 % des femmes et 16 % des hommes sont à temps partiel

**GRAPHIQUE 4 – Part des emplois à temps partiel par diplôme et spécialité de formation en 2007-2008 et 2009-2010**



Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2007, 2008, 2009 et 2010

en 2009-2010). Elles sont d'autant plus nombreuses à travailler à temps partiel qu'elles sont moins diplômées. En évolution, la hausse du taux de ces emplois entre 2007-2008 et 2009-2010 touche un peu moins les femmes que les hommes.

### L'insertion selon les académies

Entre 2007-2008 et 2009-2010, quinze académies ont subi une chute de leur taux d'emploi de plus de 10 points (la baisse la plus forte est de 14 points). Les académies qui ont été le plus impactées par la crise économique sont celles de Paris, Besançon, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz,

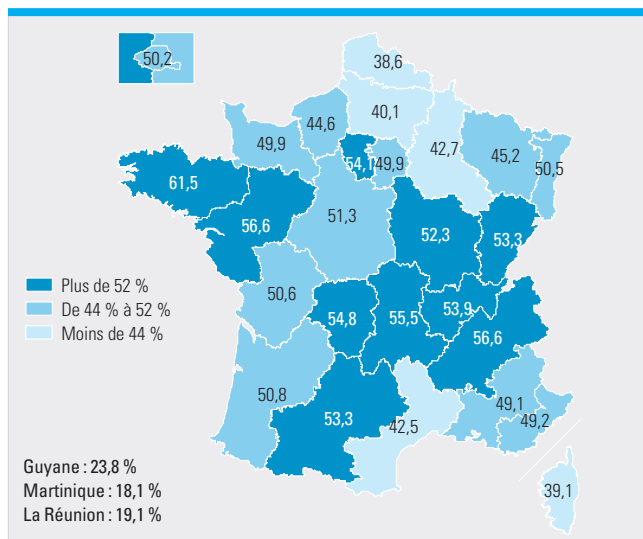
Nantes, Strasbourg et Toulouse, avec une baisse de 12 points et plus de leur taux d'emploi. Quatorze académies sont moins touchées, avec une baisse inférieure à 10 points (la baisse la plus faible est de 1 point) : Aix-Marseille, Amiens, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Nice, Rennes, Poitiers, Versailles, la Corse et les Dom (hors Guadeloupe) (cartes 1 et 2).

Les académies pour lesquelles le taux d'emploi est le plus élevé (de 4 à 13 points supérieur à la moyenne nationale, soit de 52 % à 62 %) sont celles de Besançon, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Rennes, Toulouse, Nantes, Limoges et Versailles. À l'opposé, les académies de Lille, de la

Corse, d'Amiens, de Montpellier, de Reims et des Dom (hors Guadeloupe), affichent un taux d'emploi inférieur à 44 %.

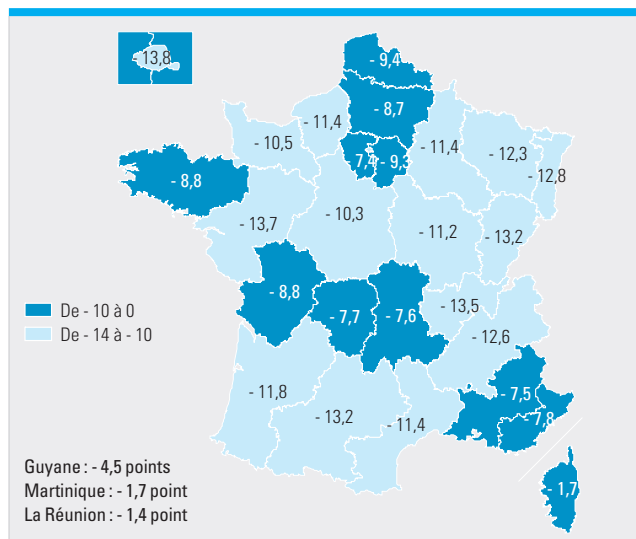
Ces niveaux d'emploi dépendent en partie du niveau de formation des sortants dans l'académie : plus les sortants ayant un haut niveau de diplôme sont nombreux, plus le taux d'emploi dans l'académie a tendance à être élevé. Ainsi, les académies de Rennes, Grenoble, Nantes et Clermont-Ferrand ont un taux d'emploi élevé par rapport à la moyenne nationale, en grande partie grâce à leur faible proportion des sortants de lycées avec au plus le brevet des collèges ou le CFG (de 8 % pour les académies de Rennes et Nantes à 13 % pour Grenoble de sans-diplôme ou diplômés seulement du brevet des collèges ou d'un CFG, contre 16 % au niveau national). La structure des diplômes n'est pas le seul élément expliquant les différences locales. Ainsi, l'académie de Nice compte relativement beaucoup de sortants de lycée sans diplôme (53 % des sortants de lycée dans cette académie sont sans diplôme ou diplômés du brevet des collèges ou d'un CFG ou titulaires d'un CAP ou BEP, contre 45 % au niveau national), mais a un taux d'emploi légèrement supérieur à la moyenne nationale (49 % contre 48 %). Ainsi, le contexte économique local joue également un rôle déterminant dans l'insertion des jeunes sortants. L'académie de Rennes est celle qui a le plus fort taux d'emploi parmi toutes les académies (62 %)

**CARTE 1 – Le taux d'emploi des sortants de lycée par académie**



Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2009 et 2010

**CARTE 2 – Évolution du taux d'emploi des sortants de lycée par académie**



Source : MEN-MESR DEPP, enquêtes IVA 2007, 2008, 2009 et 2010

et l'une de celles qui a subi le moins la dégradation conjoncturelle avec une perte de 9 points en 2009-2010. Cela peut s'expliquer par une forte concentration d'industries agroalimentaires dans la région, industries impactées plus tardivement par ces variations conjoncturelles. Les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les sortants de lycée de l'académie de Lille (taux d'emploi à 39 %) concernent aussi l'ensemble des actifs de la région (12,7 % de taux de chômage au sens du BIT contre 9,4 % en France métropolitaine au quatrième trimestre 2011 selon l'Insee).

**Béatrice Le Rhun et  
Éric Chan Pang Fong, DEPP A1**

## Pour en savoir plus

- *Repères et références statistiques*, MEN-MESR DEPP.
- Formations et Emploi, *Insee-Références web* (2011), [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=form-emploi](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=form-emploi)
- « Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme », *Note d'Information* 12.09, MEN-MESR DEPP, mai 2012.
- B. Le Rhun et P. Pollet, « Diplôme et Insertion professionnelle », *France Portrait Social*, édition 2011.
- « Les apprentis en 2009 : une insertion professionnelle plus difficile », *Note d'Information* 10.15, MEN-MESR DEPP, octobre 2010.
- D. Martinelli et C. Prost, « Le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière », *Insee Première*, n° 1313, octobre 2010.

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

## Définitions

### Les sortants de lycée.

Les élèves inscrits en classe terminale de formations technologiques ou professionnelles des lycées étaient inscrits dans des classes professionnelles (CAP, BEP, brevet de technicien [BT], baccalauréat professionnel, BTS, etc.), d'une formation complémentaire post-niveaux V, IV et III, de formations technologiques et professionnelles spécifiques telles que les CAP, BEP, baccalauréat professionnel et BTS en un an et de formations aux métiers d'art tels que les BMA, DMA, DSAA ; ils peuvent continuer leur scolarité ou non.

Ils sont considérés comme sortants s'ils ne sont plus inscrits l'année scolaire suivante et déclarent à l'enquête menée au 1<sup>er</sup> février ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

### Taux d'emploi.

Les sortants se déclarent en emploi, au chômage (sans emploi et en recherche d'emploi), ou inactifs (sans emploi et n'en recherchant pas). Le taux d'emploi est la part des sortants qui se déclarent en emploi. Ce n'est pas le taux d'emploi au sens du BIT. Les sortants de lycée qui se déclarent apprentis au moment de l'enquête sont hors champ et ne sont donc pas comptabilisés dans les sortants en emploi ni dans ceux en activité.

### Taux de chômage.

Parmi l'ensemble des sortants qui sont en emploi ou au chômage, c'est la part des personnes qui se déclarent être sans emploi et en rechercher un. On rapporte donc ici le nombre de chômeurs aux seuls jeunes en emploi ou au chômage, et non à l'ensemble des jeunes sortants (y compris inactifs).

Dans l'enquête, un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et en recherche un. Ce n'est pas la définition du BIT. Le taux de chômage calculé ici n'est donc pas le taux au sens du BIT.

### EDI.

Emploi à durée indéterminée (CDI, CNE, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte).

### EDD.

Emploi à durée déterminée (CDD, aide familial).

### Emploi aidé.

Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), contrat d'avenir (CAV), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), contrat d'autonomie.

### Plus haut diplôme obtenu.

Dans cette Note, le plus haut diplôme obtenu, quelle que soit la dernière classe fréquentée, est utilisé pour décrire le niveau de formation. Ce n'est pas forcément le dernier diplôme préparé. Par exemple, un élève ayant préparé un baccalauréat professionnel mais ayant échoué à l'examen sera classé dans la catégorie « CAP ou BEP » s'il a obtenu préalablement un de ces deux diplômes. Il sera ici classé avec le même niveau de diplôme qu'un élève sortant d'une classe de CAP ayant obtenu son diplôme mais qui n'a pas préparé le baccalauréat professionnel.